



Les dilemmes du selfie protecteur

Jérôme Michalon

► To cite this version:

Jérôme Michalon. Les dilemmes du selfie protecteur. Cros, Michèle; Frerot, Benjamin; Girard, Marc; Renault, Gaspard. Safaris & Selfies, L'Harmattan, pp.197-201, 2021, 978-2-343-22655-2. halshs-03197825

HAL Id: halshs-03197825

<https://shs.hal.science/halshs-03197825>

Submitted on 16 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les dilemmes du selfie protecteur

Jérôme Michalon

CNRS – UMR Triangle

jerome.michalon@ens-lyon.fr

Quel est l'impact d'un selfie ? Ce n'est pas une question qui se pose intuitivement lorsque l'on regarde sur les réseaux sociaux, défiler ces images de personnes se prenant en photo avec des animaux. Quoi de plus innocent que cette capture d'une interaction positive avec un singe, un chien ou un loris ? Et ce d'autant plus lorsque cette photo est prise par des bénévoles dans des refuges ou des sanctuaires pour espèces menacées. Des caresses, des soins, du nourrissage, du jeu, de l'intimité : ces actions photographiées, qui témoignent du souci des uns à l'égard des autres. En quoi cette représentation de la bienveillance humaine vis-à-vis des animaux pourrait-elle être problématique ? Pour les coordinateurs d'ONG de protection animale la réponse n'est pas simple. D'un côté, ils ne peuvent que compter sur les bénévoles et sur les dons pour pouvoir accomplir une tâche de plus en plus importante et nécessaire. L'image est ici un outil indispensable de sensibilisation à la cause, et un bon moyen de rendre compte des actions concrètes. De l'autre, l'engouement que suscitent ces images peut avoir des effets pervers. En effet, faisant naître des vocations chez les bénévoles, la production de ces images devient parfois la seule raison de leur engagement. Donnant de son temps, souvent de son argent, le bénévole trouve dans le selfie une forme de gratification symbolique à son investissement. Le texte de Gaspard Renault dans le présent volume rend bien compte de la nécessité pour les ONG de mettre en place une « stratégie de canalisation » de la pratique du selfie auprès de leurs bénévoles. Car si le selfie animalier est une récompense, une médaille, comme toutes les médailles, elle a un revers. Outre que cet engagement « pour de mauvaises raisons » peut ne pas être à la hauteur des besoins de terrain des ONG (une fois la photo prise, les bénévoles s'intéressent peu à l'activité du refuge), le selfie donne une image très parcellaire de la réalité de l'action protectrice, ne montrant que ses « à côté ». Plus grave encore : selon les associations, la diffusion de ces images conduirait à alimenter toute une économie de la relation affective aux animaux, à développer une demande pour l'achat de certains animaux, qui elle-même encouragerait le commerce illégal et le trafic d'espèces rares ou menacées. Tout ce contre quoi se battent les ONG donc.

Ce dilemme, sous des aspects très actuels, est en fait présent dans l'histoire de la protection animale, et je fais même l'hypothèse qu'il est structurant des dynamiques de professionnalisation du domaine. Plusieurs éléments m'amènent à le penser. Souvenons-nous de la première loi de protection animale en France, la Loi Grammont, qui proscrivait les mauvais traitements infligés aux animaux *en public*. Les historiens ont bien noté que cette loi, à l'image des premiers mouvements de protection animale, avait pour objectif de moraliser voire de civiliser les classes populaires : cacher les violences faites aux animaux était conçu comme un moyen de pacification des mœurs entre

humains¹. L'acte fondateur de la protection animale en France implique ainsi un contrôle de la visibilité de ce qui est fait aux animaux. Dans l'esprit des protecteurs, la maltraitance animale pouvait déboucher logiquement sur la violence interpersonnelle, et ne plus la montrer devait avoir pour effet de limiter cette dynamique d'inflation et de contagion potentielle. Une autre manière d'atteindre cet objectif a été, pour une partie du mouvement de protection animale, de promouvoir des représentations positives des rapports aux animaux, et donc de faire le pari que la bienveillance pouvait elle aussi être contagieuse, et pacifier les rapports entre humains. Le courant « Humane », très présent aux Etats-Unis, s'est en effet distingué dans le paysage de la protection animale, en insistant sur la production symbolique comme un outil de protection en soi : des concours d'affiches organisés dans les écoles à l'édition d'une abondante littérature jeunesse où les animaux occupent des rôles valorisés (objets de soin ou héros anthropomorphisés), les associations « Humane » ont œuvré très activement pour que les enfants en particulier soient imprégnés de représentation d'animaux bienveillants et de rapports bienveillants aux animaux².

¹ Agulhon, Maurice. "Le Sang Des Bêtes. Le Problème De La Protection Des Animaux En France Au Xixème Siècle." *Romantisme* 31 (1981): 81-109.
Christophe Traïni, *La cause animale (1820-1980). Essai de sociologie historique* Paris: Presses Universitaires de France 2011.

² Pour une présentation du courant Humane, voir : Michalon, Jérôme. "Les Petits Pas De La Paix. Note Sur Le Courant Humane Education." *Education et Sociétés* 2018/1.41 (2018): 121-27. DOI : 10.3917/es.041.0121. URL : <https://www-cairn-info.inshs.bib.cnrs.fr/revue-education-et-societes-2018-1-page-121.htm>
Unti, Bernard, and Bill DeRosa. "Humane Education: Past, Present, and Future." *The State of the Animals* li. Eds. D. J. Salem and A. N. Rowan. Washington, D.C.: Humane Society Press, 2003. 27-50.
Sur les rapports entre culture visuelle et bienveillance à l'égard des animaux, voir :
Cronin, Keri J. *Art for Animals: Visual Culture and Animal Advocacy, 1870–1914*. University Park: Penn State University Press, 2018.
Grier, Katherine. "Childhood Socialization and Companion Animals: United States, 1820-1920." *Society and Animals* 7.2 (1999): 95-120.
Kalof, Linda, et al. "Fostering Kinship with Animals: Animal Portraiture in Humane Education." *Environmental Education Research* 22.2 (2016): 203.



Figure 1 Poster réalisé par Johnny De Leon, envoyé dans le cadre d'un concours organisé par la Latham Foundation For The Promotion of Humane Education – <https://www.latham.org/about/history/poster-gallery/> - date de production non mentionnée.

Ces mêmes associations sont à l'origine de la mention « No Animals Were Harmed », apparaissant dans les génériques de fin des films hollywoodiens dès les années 1930. S'il avait été question jusque là de contrer la violence en montrant la bienveillance, l'établissement de ce « label » témoigne d'une autre logique : il s'agit de pouvoir montrer la violence faite aux animaux en s'assurant de son caractère fictionnel. S'affirme, sous une forme nouvelle, l'ancienne ambition de réguler la visibilité de la maltraitance animale, non plus en l'interdisant, mais en contrôlant les conditions de sa représentation. Ces quelques exemples historiques donnent à penser qu'une partie de la professionnalité de la protection animale se situe dans le contrôle des représentations de la maltraitance et de la bienveillance à l'égard des animaux ; ce qui paraît logique dans une cause où les êtres défendus n'ont pas la possibilité de prendre directement la parole, et encore moins de contester ce que leurs porte-paroles disent d'eux. Les récentes actions d'associations comme L214 en France ont bien montré que l'image est un outil primordial en matière de protection animale, puisqu'il été question de rendre publics des actes de maltraitance exercés à l'abri des regards, dans des lieux confinés (abattoirs, élevages). Ironie de l'histoire, ce confinement, cette invisibilisation de la condition animale, est elle-même le résultat des premières vagues de protection. Diffuser largement des vidéos filmées sous le manteau dans des abattoirs sur les réseaux sociaux, tout comme dénoncer l'impact du selfie « animalitaire » sur les animaux, peut être ainsi interprété comme une nouvelle manière d'affirmer le monopole des associations sur les représentations de la condition animale.

